



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 17247

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur cette guerre entre Israéliens et Palestiniens qui dure depuis soixante ans. Il lui demande si, à son avis, après la conférence d'Annapolis, fin novembre aux États-unis, réunissant les personnalités du président palestinien et du premier ministre israélien, et après le discours du Président de la République au Caire, il y a une réelle chance de voir un État juif et un État palestinien vivre côte à côte dans l'harmonie et l'espérance.

Texte de la réponse

La France a toujours été engagée dans la recherche d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, qui passe notamment par la création d'un État palestinien viable, démocratique et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Il ne peut y avoir de paix sans la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de deux États et la garantie de la liberté d'accès aux lieux saints pour toutes les religions. Lors de sa visite en Israël et dans les Territoires palestiniens, le Président de la République a réitéré le plein soutien de la France à la démarche de paix de MM. Olmert et Abbas, qui, lors de la conférence internationale d'Annapolis en novembre 2007, se sont engagés à parvenir à un accord sur la création d'un État palestinien avant la fin 2008. C'est dans cette perspective que la France a organisé sur son sol, le 17 décembre 2007, la conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, afin de fournir un soutien financier et politique à l'Autorité palestinienne. Les délégations de quatre-vingt-sept pays et organisations internationales se sont engagées à fournir un montant de 7,7 milliards de dollars pour encourager la construction institutionnelle et la reprise économique dans les trois années à venir. Les autorités françaises ont promis, pour leur part, une aide de 200 millions d'euros sur trois ans, et versé dès janvier une aide budgétaire de 24 millions d'euros à l'Autorité palestinienne. Il y a des évolutions positives sur le terrain, mais elles sont encore insuffisantes au regard des enjeux et des attentes. Les peuples israélien et palestinien ont besoin de gestes de confiance forts et historiques, ainsi que des avancées décisives dans les semaines et les mois à venir. Pour ce faire, l'Union européenne et la France restent disponibles pour, au-delà du simple soutien économique, apporter leur contribution à la mise en oeuvre d'un accord. En effet, bien qu'il appartienne aux dirigeants israéliens et palestiniens de décider quels seront les termes de l'accord de paix, la communauté internationale, et notamment l'Union européenne peuvent aider les parties par le biais de garanties internationales à la finalisation et à la réalisation du règlement. La France, qui exerce depuis le 1er juillet la présidence de l'Union européenne, participe ainsi activement, notamment à travers le Quartet, à la poursuite et à la mise en oeuvre du processus politique engagé à Annapolis. Elle réitère l'attachement de l'Union européenne aux principes qui guident le processus de paix : respect du droit international, condamnation des violences, appel aux parties à respecter leurs obligations, notamment le gel de la colonisation pour Israël et la lutte contre le terrorisme pour l'Autorité palestinienne. Le ministre des affaires étrangères et européennes assure l'honorable parlementaire de l'engagement permanent de notre pays au Proche-Orient, au service de la paix.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17247

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1307

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7510